

**Paul A. Horguelin**

**FRANÇOIS-JOSEPH CUGNET,  
PREMIER TRADUCTEUR OFFICIEL  
DU CANADA**

Né à Québec en 1720, François-Joseph Cugnet appartient à une famille de juristes français. Son père, François-Étienne, était directeur général du Domaine du roi. Homme cultivé (sa bibliothèque de 1500 ouvrages n'avait guère d'égal en Nouvelle-France), il se lança dans plusieurs aventures commerciales, dont la direction des Forges de Saint-Maurice, qui le conduisirent à la ruine. À ses soucis d'argent vinrent bientôt s'ajouter les inquiétudes que lui causait son fils aîné. Après des études à Québec, où il assiste notamment aux conférences de droit du procureur général Guillaume Verdier, François-Joseph travaille quelque temps dans le bureau de son père, puis disparaît. On le retrouve en 1751 dans une prison de La Rochelle, à la suite d'une affaire de duel. Dans son interrogatoire, il déclare être «ancien écrivain de la Marine à Saint-Domingue, [...] demeurant ordinairement dans la Principauté d'Orange». Ayant appris la mort de son père, il rentre à Québec en 1752, après avoir contracté une dette que sa mère devra rembourser. Une charge de conseiller-assesseur lui est refusée, et il entre comme «aide» à la direction du Domaine. En 1757, il épouse Marie-Josèphe de La Fontaine de Belcour, nièce de Louis Jolliet, âgée de dix-sept ans.

La longue carrière de Cugnet au service de l'administration britannique commence à la reddition de Québec en même temps qu'un mystère qui jette des doutes sur son rôle. Bien qu'ayant pris part à la défense de la ville, Cugnet ne suit pas l'armée qui se replie sur Montréal. Plus tard, on l'accusera d'avoir indiqué à Wolfe le sentier qui mène de l'Anse-au-Foulon aux Plaines d'Abraham, ce qui lui vaudra d'être appelé «le traître Cugnet». L'accusation n'a jamais été prouvée, mais l'on sait que Vaudreuil et Bigot instituèrent une enquête sur son compte, interrompue par la capitulation de Montréal. Cugnet eut

à se défendre d'une autre accusation : nommé par Murray «juge-administrateur des paroisses de Charlesbourg, de Beauport et de la Petite-Rivière », il semble s'être acquitté de sa tâche avec un zèle que n'apprécièrent pas ses administrés, si l'on en juge par une requête qu'il présenta au Conseil en vue de «se justifier de toutes les Calomnies débitées contre luy». Murray lui garda néanmoins sa confiance, puisqu'il le nomma «procureur général de la côte nord du district de Québec en 1760 et «grand-voyer du district de Québec» en 1765.

Lorsque Carleton vint remplacer Murray en 1767, il se trouva aux prises avec un grave problème de traduction. D'une part, il estimait essentiel de faire recenser et traduire les lois et ordonnances françaises (les magistrats anglais s'en déclarant incapables); d'autre part, il avait besoin d'un «secrétaire français» pour assurer la traduction des proclamations et autres textes officiels. Le seul Canadien vraiment apte à remplir ces tâches était François-Joseph Cugnet. Le 24 février 1768, Carleton le nomma «*French Translator*» et «*Secretary to the Governor and Council*». La veille, le Conseil avait décidé que «*such a good and sufficient translator shall have an appointment of 5 shillings sterling per day*». Pendant près d'un quart de siècle, Cugnet assura la traduction officielle dans la province de Québec. Médiateur entre anglophones et francophones, il se situe aussi à la charnière de deux traditions juridiques: le droit civil français de l'ancien régime et le droit anglais du nouveau régime britannique.

Épuisé par sa charge de travail, harcelé par ses créanciers, souffrant de la goutte, Cugnet avait demandé au gouverneur Haldimand de lui désigner un successeur en la personne de son fils Jacques-François (1758-1797), ce qui lui fut refusé. Lorsque son ami Carleton, devenu lord Dorchester, revint au Canada en 1788, il accéda à cette demande : Jacques-François exercera les fonctions de traducteur et de secrétaire conjointement avec son père pendant quelques mois, puis lui succède. Le 11 avril 1789, Cugnet traduit sa dernière ordonnance. Il meurt le 16 novembre.

---

Source : Ce texte est extrait d'un article «Les premiers traducteurs  
(1760-1791)» publié par Paul A. Horguelin dans *Meta*, vol 22, n<sup>o</sup> 1,  
mars 1977, p. 15-25.